

Yahouédéou dynamise l'action des ministres conseillers

La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1081 du mercredi 12 Février 2025
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Niger

Le Général Tiani annonce les assises nationales du 15 au 19 février

P.11

Reddition de comptes au Bénin

P.3

Patrice Talon, une tournée nationale sous quel format ?

Lors d'une conférence de presse

P.6

Bertin Koovi plaide pour la continuité du leadership de Talon

Arrestation de deux douaniers béninois

P.7

Un nouveau scandale de corruption devant la Criet



LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45
Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct.

Avec
Chamss-Deen BADAROU

www.gueritetvmonde.bj
+229 01 52 38 36 38

Retrouvez nos articles sur www.gueritetvmonde.bj

LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

Informez plus et autrement

Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Amanda E. DACKY

Leobar ADJAÏ

Mathieu K. BOKO

Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

Graphiste

S - Design

GUERITE TV MONDE

+229 01 52 38 36 38

LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE GÉNÉRALE

LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec Chamss-Deen **BADAROU**

Reddition de compte présidentiel au Bénin

Patrice Talon, une tournée nationale sous quel format ?

En avril 2025, soit à environ un an de la fin de deuxième et dernier mandat, le chef de l'État béninois, Patrice Talon sera en tournée nationale. Ce n'est pas une première, puisque vers fin 2020, à quelques mois de la présidentielle de 2021, il avait fait cet exercice.

La rédaction

Plus qu'un simple périple, le déplacement de Patrice Talon, en avril, dans les 12 départements du Bénin ne saurait être dissocié de deux faits majeurs : les élections générales de 2026 et la désignation du candidat de Mou'vance pour la présidentielle prévue pour mai 2025. Si la tournée nationale est l'occasion pour le président de la République d'évaluer les réalisations de son programme d'action dans les différents secteurs, d'aborder les perspectives et de recueillir les préoccupations des citoyens, il convient de se demander sous quel format va se dé-



rouler celle en vue.

Et pour cause. Lors de la précédente tournée présidentielle de reddition de compte nationale en 2020, il

y a eu des remous sur l'organisation. Il a été reproché au chef de l'État qu'il ait traversé des localités sans véritablement communier avec les populations à la base.

C'étaient beaucoup plus des rencontres entre les quatre murs,, sur invitation exclusivement de ses soutiens élus locaux, communaux et autres figures de la locali-

tés, qui étaient palpés aux entrées. Certains, prenant la défense du leader de la Mou'vance, avaient prétexté que la période de la Covid.19 en était pour quelque chose.

Avril 2025 tirera-t-il leçons de novembre 2020 pour un périple dans la ferveur, dans les 77 communes du Bénin, à l'instar de l'accueil triomphal alors réservé à Jésus-Christ à Jérusalem ? Le président Talon opérera-t-il pour des meeting géants dans les stades omnisports construits par son régime ? Cela relève pour le moment de la discrétion des services compétents.

Abomey-Calavi

Une adolescente se jette dans un puits après la saisie de son téléphone

Latifath KOWENOU

Ce lundi 10 février 2025, une fille de 16 ans s'est jetée dans un puits pour protester contre la saisie de son téléphone portable. Les faits se sont déroulés dans le quartier Zocah, dans la commune d'Abomey-Calavi. Le téléphone lui aurait été offert par un homme, à l'insu de

ses parents.

Elle a été repêchée vivante du puits, d'une profondeur de 40 mètres, par les secours. Selon les informations de Bip Radio, l'adolescente a replongé dans le puits au cours de l'opération de sauvetage. Elle a ensuite été conduite à l'hôpital de zone d'Abomey-Calavi pour recevoir des soins.



Politique nationale

Après Me Adrien Houngbédji, Yayi Boni présente les vœux à Bruno Amoussou



L.K

L'ancien président du Bénin, Boni Yayi, a rendu visite ce mardi 11 février à l'ex-président de l'Assemblée nationale, Bruno Amoussou, pour lui présenter ses vœux de Nouvel An. Accompagné de l'ancien ministre Alassane Tirgi, Boni Yayi a échangé chaleureusement avec Bruno Amoussou. Ce geste s'inscrit dans une série de visites similaires qu'il a effectuées en début février, notamment



chez Nicéphore Soglo et Me Adrien Houngbédji. Après une période de discrétion en raison de problèmes de santé, Boni

Yayi, selon son parti Les Démocrates, reprend ses activités publiques. Sa tournée auprès de ces personnalités influentes, dans un contexte politique tendu à cause de l'emprisonnement de certaines figures politiques et de l'exil d'autres, pourrait contribuer à apaiser l'atmosphère au Bénin. Cette rencontre avec Bruno Amoussou est aussi perçue comme une occasion de discuter des enjeux nationaux et de la paix dans le pays.

Bénin

Saisie de balances non certifiées à la boucherie de Zongo



Amanda DACKY

L'utilisation d'instruments de mesure non conformes dans les marchés peut fausser les transactions commerciales. Au Bénin, les autorités sont déterminées à lutter contre ces pratiques en renforçant les contrôles et les sanctions afin de garantir la transparence dans les échanges.

Récemment, une équipe de l'Agence nationale de normalisation, de métro-

logie et de contrôle qualité (ANM) a mené une opération inopinée à la boucherie de Zongo, dans la ville de Cotonou. Cette intervention, effectuée le vendredi 7 février 2025, a permis de saisir plusieurs balances non certifiées utilisées pour la vente de viande. Selon les textes réglementaires en vigueur au Bénin, l'utilisation d'instruments de mesure non certifiés est strictement interdite.

Un communiqué publié la veille de l'opération, sous la référence N°140/ANM/

MIC/DM/CCOM/SA, rappelait d'ailleurs aux commerçants l'obligation de se conformer à ces règles. Signé par le directeur général de l'ANM, Mouhamed Nazif El-Hadj Alassane Moutawakilou, ce document met en garde contre les sanctions encourues en cas de non-respect des normes.

Les bouchers concernés par cette saisie ont été convoqués et doivent s'acquitter d'amendes, précisent nos confrères de Le Matinal.



Justice et corruption

Un sous-brigadier de la Police républicaine condamné pour trafic d'influence

Amanda DACKY

Au Bénin, un policier accusé de trafic d'influence a comparu devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET). Se présentant comme un proche du procureur spécial de cette juridiction, le sous-brigadier de la Police républicaine a escroqué la famille d'un détenu, leur soutirant plus d'un million de francs CFA.

Lors de l'audience du mardi 16 janvier 2024, le ministère public avait requis une peine de 15 ans de prison ferme et une amende de 5 millions de francs CFA. Finalement, le tribunal l'a condamné à 18 mois de prison ferme assortis d'une amende de 5 millions

de francs CFA.

Selon les faits, le prévenu avait exigé la somme de deux millions de francs CFA à la famille d'un individu en garde



à vue au commissariat central de Ouando. Ce montant aurait dû être, selon lui, remis au procureur spécial de la CRIET en échange de la libération du détenu. À la barre, le fils

de la victime a témoigné que l'agent leur avait déjà pris un million cinquante mille francs CFA sans qu'aucun résultat ne soit obtenu.

Le père du témoin a finalement été placé sous mandat de dépôt, tandis que trois autres individus présentés avec lui ont été relaxés. Son procès, qui pourrait aboutir à sa libération, est programmé. Lors d'une audience en janvier 2024, son fils, vivant aux États-Unis, avait déclaré qu'il pensait devoir payer une caution, comme cela se fait dans le système judiciaire américain.

L'avocat du policier a plaidé la clémence, exhortant la Cour à ne pas juger sous le coup de l'émotion mais à appliquer la loi avec discernement. Toutefois, ces faits jettent une ombre sur l'image de la justice béninoise et du procureur spécial Mario MÈTONOU.

Gouvernance et communication politique

Yahouédéou dynamise l'action des ministres conseillers

La rédaction

Le 11 décembre 2024, le président béninois Patrice Talon a procédé à la nomination de douze ministres conseillers, une initiative visant à renforcer l'efficacité de l'action gouvernementale. Parmi eux, Janvier Yahouédéou a été désigné coordonnateur du Collège des ministres

conseillers, une fonction stratégique qui commence déjà à porter ses fruits.

Les ministres conseillers ont pour mission de contribuer à la définition des politiques gouvernementales et d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action du gouvernement (PAG). Ils participent également à l'élaboration des po-

litiques sectorielles et veillent à informer la population sur les décisions gouvernementales.

Depuis leur nomination, ces conseillers se sont activement déployés sur le terrain pour promouvoir les actions du président Talon. Leur présence vise à rapprocher le gouvernement des citoyens, à recueillir leurs préoccupa-

tions et à assurer une communication transparente sur les initiatives en cours.


En tant que coordonnateur, Janvier Yahouédéou joue un rôle central dans la coordination des activités des ministres conseillers. Son leadership et son engagement sont salués par de nombreux observateurs, qui estiment que sa nomination à ce poste

stratégique est judicieuse.

Cette dynamique impulsée par le Collège des ministres conseillers témoigne de la volonté du président Talon de renforcer la gouvernance participative et de garantir une mise en œuvre efficace des réformes engagées pour le développement du Bénin.

Lors d'une conférence de presse

Bertin Koovi plaide pour la continuité du leadership de Talon

 **Faosiya SEFOU**

En conférence de presse ce lundi 10 février 2025 à Cotonou, Dr Bertin Koovi a souligné l'importance de la continuité du leadership du président Patrice Talon au Bénin. Face aux professionnels des médias, le président de La Dynamique Talon Continue a plaidé pour la reconduction de la gouvernance de la Rupture, alors que le pays se dirige vers des élections majeures de son histoire politique.

« Le peuple béninois reconnaît l'impact des réformes et des transformations engagées sous son leadership », a affirmé Dr Bertin Koovi. Selon lui, les citoyens aspirent à la stabilité et au développement durable plutôt qu'à des changements brusques qui pourraient compromettre les acquis obtenus.

Placée sous le thème « Démocratie, alternance et développement : quelle voie pour l'Afrique et le Bénin ? », la conférence a été l'occasion pour Bertin Koovi de



s'appuyer sur l'exemple des grandes puissances mondiales, telles que la Chine, les États-Unis et certaines nations asiatiques, pour insister sur la nécessité de la stabilité afin de poursuivre la croissance économique du Bénin.

« Je vous parle ici avec responsabilité et réalisme. Nous avons au Bénin un chef d'État, Son Excellence Patrice Talon, qui a démontré sa capacité à transformer notre pays en profondeur.

Des infrastructures modernes voient le jour.

L'économie béninoise est en plein essor.

Les réformes structurantes garantissent un développement durable », a martelé Bertin Koovi.

Poursuivant son plaidoyer, il a affirmé que « la démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Elle ne signifie pas forcément une limitation stricte des mandats, mais plutôt un choix libre et souverain des citoyens. »

Pour Dr Bertin Koovi, l'appel à une continuité du pouvoir de Patrice Talon doit réson-

ner fortement dans le climat politique actuel, marqué par des divergences sur l'avenir du pays. « Si le président Patrice Talon quitte le pouvoir, le Bénin est foutu », a-t-il déclaré, les larmes aux yeux, alertant sur les risques d'un changement de leadership. Selon lui, l'élan de développement amorcé sous Patrice Talon ne doit pas être freiné.

La conférence de presse s'est achevée sur une session de questions-réponses, au cours de laquelle Dr Bertin Koovi a répondu aux préoccupations concernant les défis socio-économiques actuels et le rôle essentiel de la gouver-

nance dans leur gestion. Il a également affirmé que les populations de l'Alibori sont prêtes à descendre à la Cour constitutionnelle pour exiger que Patrice Talon reste au pouvoir après 2026, et ce, pour au moins dix ans.

À l'approche des élections de 2026, Dr Bertin Koovi a voulu mettre en lumière les raisons qui justifient, selon lui, la nécessité de la continuité du leadership de Patrice Talon. Il a ainsi invité les politiciens et les citoyens à une réflexion approfondie sur la meilleure voie pour le développement du Bénin.



COTONOU

— GUÉRITE TV MONDE —

Rouvrir ses portes

Tel.:

+229
91
19
10
10





Arrestation de deux douaniers béninois

Un nouveau scandale de corruption devant la Criet

Faosiya SEFOU

Ils ne sont plus libres de leurs mouvements depuis ce 15 janvier 2025. Poursuivis pour abus de fonction, deux agents des douanes en service à la frontière bénino-togolaise de Hilacondji ont comparu devant la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) pour s'expliquer sur les faits qui leur sont reprochés.

Selon les informations recueillies par le web média L'Investigateur, ces douaniers auraient modifié des données dans le système douanier béninois. Cette manipulation a conduit une commerçante à payer 156 millions de francs CFA au lieu des 26 millions qu'elle devait normalement verser. Alertés, les membres de la commission de vérification des documents ont mené

des investigations auprès des autorités douanières togolaises, qui ont confirmé la fraude après consultation de la déclaration initiale de l'importatrice.

Des sources proches de l'enquête indiquent que ces pratiques de corruption dans l'administration douanière ont des conséquences graves

sur l'économie nationale, faussant la concurrence et privant l'État de ressources financières essentielles.

Les mis en cause n'ont tou-

tefois pas pu être entendus lors de l'audience du lundi 10 février 2025. Le juge en charge du dossier a donc renvoyé le procès au lundi 24 février 2025 afin de permettre à toutes les parties d'être auditionnées.

Les autorités béninoises, déterminées à intensifier la lutte contre la corruption, affirment que ce cas n'est que la partie visible de l'iceberg. Des campagnes de sensibilisation et de formation sont également prévues pour renforcer l'intégrité des fonctionnaires et restaurer la confiance du public dans les institutions de l'État.

Cette affaire souligne une fois de plus la nécessité de renforcer les mécanismes de contrôle et de transparence dans la gestion des affaires publiques au Bénin.

Recrutement de 1 785 élèves-agents de police

Le ministre de l'Intérieur annonce la prolongation de la date de clôture du dépôt des dossiers

L.K.

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique a annoncé, dans le cadre du concours de recrutement de 1 785 élèves-agents de police pour la Police républicaine, que la date limite pour le dépôt des dos-

siers de candidature, qui était initialement fixée au vendredi 7 février 2025, est désormais prolongée jusqu'au vendredi 21 février 2025. Cette décision a été communiquée par le biais du communiqué radio-télévisé N°005/MISP/DC/SGM/DGPR/SA du 10 février 2025.



Mali

Libération de l'opposant Ibrahim Nabi Togola, détenu en secret pendant un mois et demi

Latifath KOWENOU

Ibrahim Nabi Togola, président du parti d'opposition Nouvelle Vision pour le Mali (NVPM), a été libéré le lundi 10 février dans la soirée, selon des informations confirmées par son entourage à RFI. Il avait été enlevé le 28 décembre 2024 à Bamako par la Sécurité d'État alors qu'il se préparait à lancer un nouveau mouvement pour le retour à l'ordre constitutionnel. Sa libération a été un immense soulagement pour ses proches, bien que Togola soit rentré chez lui « affaibli ».

Ce soulagement est néanmoins teinté de tristesse pour Abdoulaye Traoré,

président du parti Rassemblement pour la Justice Sociale (RJS) et vice-président de la coalition Jigiya Kura-Espérance Nouvelle, dont le NVPM d'Ibrahim Nabi Togola fait également partie. En exil à l'étranger, Abdoulaye Traoré se réjouit de la libération de son ami et camarade de lutte, mais sa joie est nuancée par l'amertume. « Nous n'avions aucune information le concernant, rappelle Traoré. Il a regagné sa famille lundi soir, et c'est une grande joie pour nous. Mais il est rentré très affaibli, malade, victime de mauvais traitements. À présent, il se repose, mais il est extrêmement fatigué. »



Lors de son enlèvement par la Sécurité d'État, Ibrahim Nabi Togola était sur le point de lancer une nouvelle plateforme d'opposition. Après cette épreuve de plus d'un mois, il est encore trop tôt pour savoir s'il poursuivra ce projet. Cependant, Abdo-

ulaye Traoré reste déterminé à continuer la lutte : « Le projet est toujours d'actualité. Nous nous battons pour notre pays, pour l'État de droit et pour la démocratie. Nous continuerons à initier des actions pour que les militaires retournent dans les

casernes et pour un retour à l'ordre constitutionnel. »

De nombreux prisonniers politiques ou d'opinion restent encore détenus dans les prisons maliennes, ou dans les geôles secrètes de la Sécurité d'État.

Ligue des champions

Le Real Madrid renverse Manchester City en barrage aller

Latifath KOWENOU

Le Real Madrid a renversé Manchester City 3-2 lors du match aller des barrages de la Ligue des champions, mardi 11 février, à l'Etihad Stadium. Malgré un doublé d'Erling Haaland qui avait permis aux Citizens de mener à deux reprises (1-0, 2-1), les Madrilènes ont égalisé grâce à Brahim Diaz (86e) puis ont pris l'avantage grâce à Jude Bellingham dans



les arrêts de jeu (90+2). Le match retour se dé-

roulera le 19 février au Santiago Bernabeu, où la

qualification reste en jeu.



REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

N° 04/2025/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 5 février 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Création de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique S.A. et approbation de ses statuts.

Dans le cadre des investissements structurants engagés afin de positionner le Bénin comme une destination touristique de premier plan en Afrique et dans le monde, un accent particulier a été mis sur le développement d'une offre hôtelière de standing international de même que l'amélioration des capacités d'accueil.

A cet effet, le projet de construction d'un complexe hôtelier de référence au sein de la Marina de Ouidah a été entrepris. Il comprendra un hôtel de catégorie quatre étoiles d'une capacité de 130 chambres, deux restaurants, un bar, un café et une piscine.

En vue de préparer dans les meilleures conditions sa mise en service prévue pour 2026, le Gouvernement a décidé de créer la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de l'Atlantique dont les principales activités seront :

- la définition et le suivi des objectifs d'exploitation ainsi que l'identification des leviers de développement et d'attractivité ;
- la gestion des aspects techniques, commerciaux et administratifs liés à l'exploitation ;
- la définition des cahiers des charges d'exploitation et le suivi de la performance des opérateurs ;
- la structuration et le suivi de la gestion locative (recherche de partenaires, contractualisation, estimation de la valeur locative et révision des loyers, recouvrement, etc.) ;
- la gestion de l'entretien et des réparations des biens mis en location ;
- la gestion contractuelle des partenaires intervenant dans le complexe hôtelier (portage de contrats de travail et de services).

Le Conseil y a marqué son accord et adopté par la même occasion, les statuts de ladite société.

Au titre d'autres mesures normatives, figurent les décrets portant :

- transmission à l'Assemblée nationale, pour examen et vote, du projet de loi portant modification de la loi n° 2022-11 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour suprême et de la loi n° 2022-06 du 27 juin 2022 portant statut des magistrats de la Cour des comptes ;
- approbation des statuts modifiés de l'Agence de Développement des arts et de la culture ainsi que de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme.

II- Communications.

II-1. Indemnisation des personnes affectées par le projet de construction du nouveau port de pêche de Cotonou.

Ce projet consiste à reconstruire sur un domaine de 8ha39a97ca sis au quartier Xwladodji, des installations modernes de pêche artisanale et semi-industrielle intégrant la transformation des produits de pêche. Ces investissements visent la création et le développement d'un pôle de commercialisation des produits de mer dans cette zone.

Sa réalisation sur cet espace impacte des propriétés privées se trouvant dans son emprise. Aussi, à l'issue de l'évaluation qui en a été faite, le Conseil a-t-il autorisé qu'il soit procédé à l'indemnisation des personnes affectées.

II-2. Contractualisation avec le groupe Hilton Worldwide Manage Limited pour des missions d'assistance technique hôtelière et de gestion de l'Hôtel Hilton Cotonou.

Pour rappel, le Conseil des Ministres avait déjà autorisé, en sa séance du 11 septembre 2024, les travaux de rénovation dudit hôtel situé au cœur de la ville de Cotonou, près de l'Esplanade de l'Amazone et en bordure de l'océan.

Le présent partenariat avec ce groupe induira notamment :

- l'augmentation de la capacité d'accueil en offre de haut standing, avec environ deux cent (200) chambres ;
- le renforcement de l'attractivité du Bénin pour l'organisation de conférences internationales, grâce aux salles de réunion modernes et au business center de l'hôtel ;
- la captation d'une clientèle internationale ayant une préférence pour le groupe Hilton ;
- la création de plusieurs centaines d'emplois directs et autant dans les secteurs connexes.

Les ministres concernés accompliront les diligences nécessaires à la formalisation du partenariat et veilleront à sa bonne exécution.

III- Mesures individuelles.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Contrôleur général de Police **Brice Kokou ALLOWANOU** est nommé Directeur général de la Police républicaine.

Fait à Cotonou, le 5 février 2025,
Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUIIN-OURO.



Audit du fichier électoral en Centrafrique

L'opposition demande la reprise du processus

Latifath KOWENOU

En 2025, les Centrafricains voteront pour la présidentielle, les législatives et les municipales. L'Autorité nationale des élections (ANE) a lancé la révision des listes électorales et l'enrôlement de nouveaux électeurs en novembre dernier. La première phase des opérations a permis l'ouverture de 2 412 centres d'inscription sur les 2 469 prévus, malgré des défis financiers, sécuritaires et logistiques. Cependant, l'opposition, réunie au sein du Bloc ré-

publicain pour la défense de la Constitution (BRDC), dénonce des irrégularités et demande la reprise du processus, qu'elle juge biaisé. Le porte-parole du BRDC, Martin Ziguélé, affirme que le recensement ne respecte pas les normes habituelles. En réponse, la porte-parole de la Minusca a promis un soutien technique et logistique pour les centres où les opérations n'ont pas pu se tenir. La première phase a couvert 11 préfectures, et les opérations dans les zones 2 et 3 commenceront prochainement.



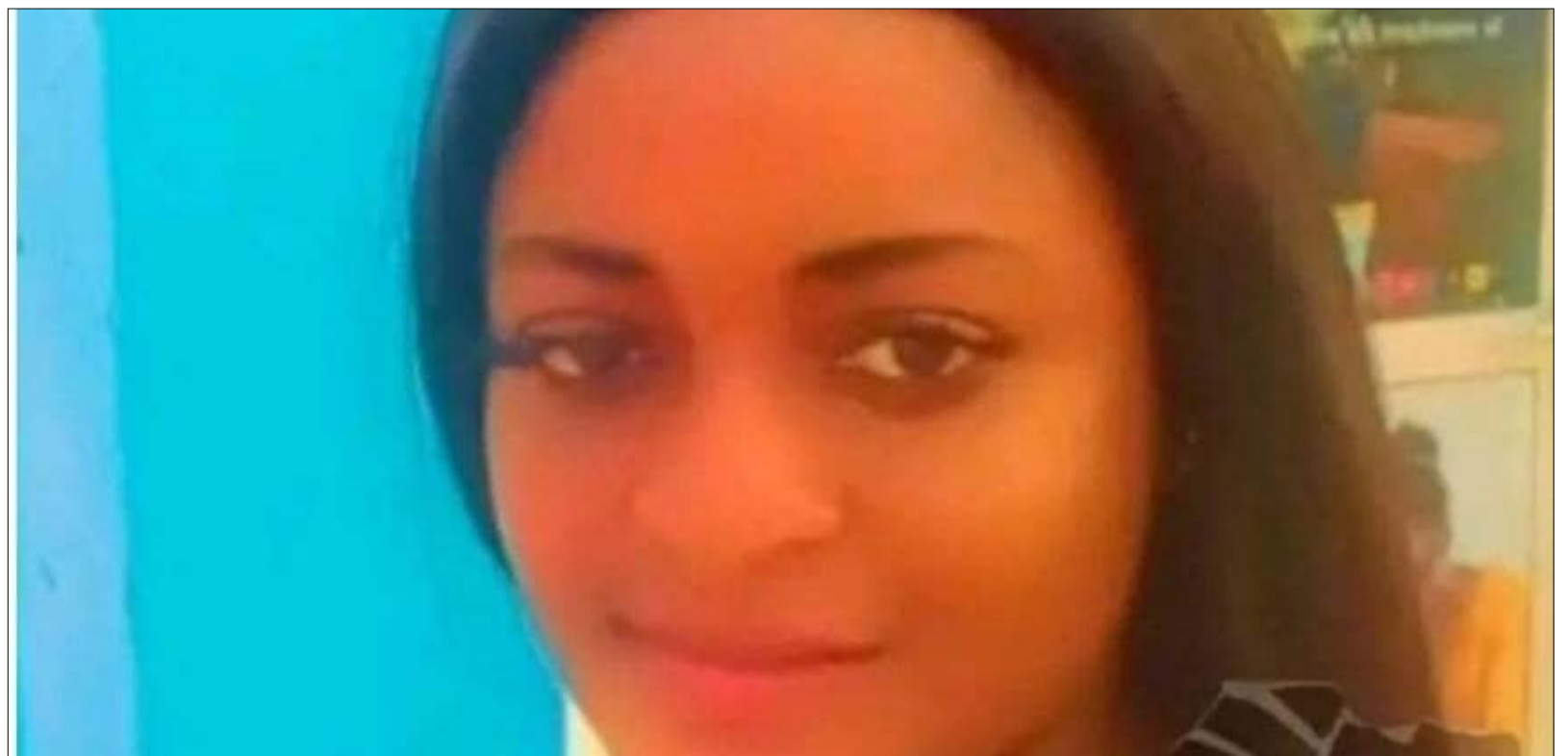
Insolite au Cameroun

Une restauratrice surprise en plein acte sordide, son restaurant saccagé

Anselme ORICHA

Un scandale alimentaire secoue Yaoundé. Une restauratrice du quartier Mvog-Ada, dans l'arrondissement de Yaoundé V, a été prise en flagrant délit en train d'uriner dans une marmite de sauce destinée à ses clients.

La scène, filmée et largement diffusée sur les réseaux sociaux, a provoqué une onde de choc à travers le pays. Pour de nombreux internautes, cet acte abject relèverait de pratiques occultes. L'indignation s'est rapidement transformée en colère : une foule furieuse s'est ren-



due sur place et a saccagé l'établissement.

Face à l'ampleur de l'affaire, les autorités locales ont immédiatement ouvert une en-

quête pour établir les faits et comprendre les motivations de la restauratrice. Cette

dernière devra désormais répondre de ses actes devant la justice.



Niger

Le Général Tiani annonce les assises nationales du 15 au 19 février

Latifath KOWENOU

Le général Abdourahamane Tiani a signé un décret annonçant la tenue d'assises nationales au Niger, prévues du 15 au 19 février 2025. Ces assises rassembleront 674 délégués répartis en cinq commis-

sions thématiques, portant principalement sur l'économie, la refondation politique et la justice.

La commission sera présidée par Mamoudou Harouna Djingarey, chef traditionnel, assisté du colonel-major Maman Souley, représentant mi-

litaire. Aucun membre des 172 partis politiques actuellement suspendus par la junte ne participera à ces assises. Parmi les délégués figurent des personnalités notables telles qu'Ibrahim Assane Mayaki, ancien Premier ministre, et Abdoulaye Seyni, membre d'une coa-

lition de la société civile.

L'objectif de ces travaux est de rédiger un avant-projet de charte de la transition et de formuler des recommandations visant à clarifier sa durée, initialement estimée à trois ans par le général Tiani. La ques-

tion de sa candidature aux prochaines élections sera également abordée. Ces assises ont pour but de définir le rôle des militaires au pouvoir depuis le coup d'État du 26 juillet 2023, qui a renversé le président Mohamed Bazoum.

Arrestation de Daouda Magassa

Un proche de l'imam Dicko sous les projecteurs au Mali

Faosiya SEFOU

Au Mali, Daouda Magassa, un proche de l'imam Dicko, a été placé en détention à la Sécurité d'État. Il a été arrêté le mercredi 5 février à Bamako par des hommes en civil alors qu'il sortait de la mosquée. Daouda Magassa est un opposant au régime de transition dirigé par le général Assimi Goïta. Cette arrestation survient dans un contexte politique déjà fragile, marqué par des divisions croissantes et des inquiétudes quant à la liberté d'expression et à la répression des voix critiques.

Daouda Magassa, connu pour son rôle actif dans les mouvements sociaux et religieux au Mali, a été un pilier du soutien populaire autour de l'imam Dicko, figure embléma-



tique de la contestation contre le gouvernement à plusieurs reprises ces dernières années. Son arrestation est perçue par beaucoup comme une tentative de museler les voix dissidentes et de réduire la mobilisation autour des questions sociales et poli-

tiques qui préoccupent la population malienne.

Selon un soutien de l'imam, cette arrestation vise à obtenir des informations sur le retour annoncé du religieux. Elle serait aussi une manière pour la junte au pouvoir d'en-

voyer un message à Mahmoud Dicko et de tenter de le dissuader de rentrer. Ce dernier est un opposant à la gouvernance du général Assimi Goïta et une voix influente, capable de mobiliser les foules et de remplir des stades. En ce qui concerne

Daouda Magassa, ses proches tenteraient des démarches informelles auprès de hautes personnalités du régime en place pour obtenir sa libération.

Les avocats de Magassa ont déclaré qu'ils contestaient les motifs de son arrestation, soulignant qu'il n'existait aucune preuve tangible justifiant son emprisonnement. La défense appelle à un procès équitable et à la libération immédiate de leur client.

L'arrestation de Daouda Magassa est un rappel brutal des défis auxquels le Mali est confronté en matière de droits civils et de liberté d'expression. Les prochaines semaines seront déterminantes pour observer l'évolution de cette affaire et ses implications sur la dynamique politique du pays.

GUERITE TV
MONDE
Le leader des Web TV

+229 01 52 38 36 38



LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE
GÉNÉRALE

LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45

Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec

Chamss-Deen **BADAROU**

